Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE
A BUENOS AIRES

****

CONSEIL CONSULAIRE
Jeudi 15 septembre 2016

Procès-verbal

Participants :

- M. Raphaël TRANNOY, Consul général de France à Buenos Aires, Président du conseil consulaire
- M. Marc JAMIN, conseiller consulaire, vice-président du conseil consulaire
- Mme Michèle GOUPIL, conseillère consulaire et conseillère AFE
- Mme Suzanne THIAIS, conseillère consulaire
- M. Michel MENINI, conseiller consulaire (participant par conférence téléphonique)

- M. Vivian DAROQUE, Consul adjoint, Chef de chancellerie
- Mme Bénédicte GARDAN, secrétaire du conseil consulaire

Ordre du jour :

- Présentation de Bénédicte GARDAN, nouvelle secrétaire du conseil consulaire,
- Rapport d'activité du consulat général,
- Fermeture de la section consulaire à Assomption,
- Déplacement en province,
- Elections,
- Nouveaux tarifs de chancellerie,
- Inscription en ligne,
- Diffusion de l'information par courriel,
- Utilisation de la valise diplomatique,
- Questions diverses.

A 15h30, le Président ouvre le conseil consulaire.

M. Michel MENINI, absent, est contacté téléphoniquement (article 12 du décret 2014-144). Le Président remercie les conseillers consulaires pour leur disponibilité tout au long de l'année.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE
A BUENOS AIRES

Mme Bénédicte GARDAN, agent en charge des élections, est désignée secrétaire de séance.

1/ Présentation de la nouvelle secrétaire de séance

Le Président rappelle que le rôle du secrétaire est de veiller à maintenir une relation de qualité entre les différentes composantes de l'Ambassade et les conseillers consulaires. Il informe qu'à l'occasion des journées du réseau, il a insisté sur l'importance de cette fonction qui permet au consulat d'avoir une vision globale de l'activité des conseillers consulaires et permet une fluidité de l'information mutuelle.

2/ Rapport d'activité du consulat général

Le Président du conseil rappelle que le conseil consulaire est l'occasion de faire une synthèse de l'activité du consulat général dans le domaine de compétence du conseil consulaire (conformément à l'article 3 de la loi 659 du 22 juillet 2013). Néanmoins, le Président souhaite présenter oralement l'activité de l'ensemble des services du consulat général pour l'année 2015.

Le Président expose les différentes actions de chaque service : accueil, secrétariat, passeports/CNI, visas, affaires transversales, état-civil-nationalité-notariat et bureau social.

Il informe que le standard téléphonique ne donne pas encore complète satisfaction et qu'une permanence consulaire téléphonique est créée à partir de la mi-octobre. Le dispositif (2heures/jour) a vocation à répondre à l'ensemble des questions consulaires des ressortissants français présents en Argentine. Il permet d'améliorer la proximité avec les usagers français.

Le Président indique que l'expérience d'ouverture de l'accueil physique en soirée (1 jeudi/mois) n'a pas été concluante. Deux conseillers consulaires suggèrent qu'une réouverture à horaire différencié soit envisagée dans la perspective des échéances électorales (inscription sur liste électorale/procuration).

Le nouveau dispositif pour le recueil de données biométriques en province sera disponible en 2017, le Président a souhaité que le poste de Buenos Aires soit doté en priorité.

Il est rappelé que tout Français, exception faite des Français de passage, peut s'inscrire au registre des Français établis hors de France. La situation migratoire des personnes n'est plus vérifiée depuis 2001.

Les procurations sont maintenant communiquées par courriel aux mairies. Les Français peuvent remplir leur procuration en ligne, l'imprimer et doivent la signer devant un agent consulaire ou devant un consul honoraire habilité.

Un conseiller consulaire souhaite que la liste électorale consulaire de 2015 lui soit à nouveau communiquée.

Le Président rappelle le rôle important des conseillers consulaires en matière sécuritaire et les invite à communiquer toute information recueillie aux services consulaires.

Concernant la journée défense et citoyenneté (JDC), le Président indique que la possibilité de se rapprocher des jeunes éloignés de la capitale, notamment à Cordoba et Mendoza, évoquée lors d'un précédent conseil consulaire n'entre pas dans la dynamique du ministère qui est de recentrer l'organisation de ces journées sur les capitales.

Concernant les retraites, un conseiller consulaire a fait état de nouvelles difficultés dans l'application de la convention franco-argentine de sécurité sociale du 22 septembre 2008. La tenue, à Buenos Aires, d'une rencontre entre des délégations des ministères en charge des affaires sociales des deux pays est en préparation.

3/ Fermeture de la section consulaire à Assomption

La fermeture de la section consulaire a pour conséquence une augmentation d'activité pour les services du Consulat général. Un agent a été recruté pour permettre le maintien de la qualité de service. Les déplacements pour les missions au Paraguay demandent une bonne planification et une polyvalence accrue des agents. L'absence des agents partis en mission est compensée par l'instauration d'une permanence téléphonique quotidienne pour répondre aux questions des Français résidents en Argentine.

4/ Déplacement en province

Le déplacement conjoint, à Mendoza, du Consul général et des conseillers consulaires, à l'occasion du 14 juillet, a été salué par la communauté française. Il est souhaitable de programmer un déplacement de ce type une fois par an.

Le Président rappelle, par ailleurs, que les conseillers consulaires ont la possibilité de se déplacer en Argentine grâce aux indemnités semestrielles qui leur sont versées. Les conseillers consulaires, élus au suffrage universel, peuvent notamment s'associer aux tournées consulaires liées aux élections afin d'inciter les ressortissants français à s'inscrire et à voter.

La réunion des consuls honoraires aura lieu en novembre à Buenos Aires, la date, une fois fixée, sera communiquée aux conseillers consulaires.

5/ Elections

Les élections présidentielles se tiendront les samedis 22 avril et 6 mai. Il y a aura 4 bureaux de vote à Buenos Aires et 2 en province (Mendoza et Cordoba).

Les élections législatives se tiendront les samedis 10 et 17 juin, il y aura 2 bureaux à Buenos Aires et aucun en province puisqu'il est possible de voter par internet.

Un agent de l'Etat expatrié sera présent dans chaque lieu de vote pour organiser et veiller à la bonne tenue des scrutins.

Les conseillers consulaires sont associés au dispositif de préparation des élections. Une équipe de travail est en train de se constituer et une vacation a été demandée.

6/ Nouveaux tarifs de chancellerie

Les consuls honoraires doivent percevoir un droit de chancellerie de 8 euros pour la remise d'un titre sécurisé passeport ou carte nationale d'identité.

Le laissez-passer pour rapatriement de corps est à présent gratuit.

7/ Inscription en ligne

Les Français peuvent demander leur inscription directement par internet via le portail www.service-public.fr. Pour procéder à une modification ou au renouvellement de leur inscription, ils doivent se munir de leur NUMIC et passer par l'onglet modification afin de ne pas créer de doublon dans la base registre au Registre des Français établis hors de France. S'ils le souhaitent, ils peuvent demander leur NUMIC par courriel au Consulat général.

8/ Diffusion de l'information par courriel

Ce mode de transmission sur et économique reste privilégié, le Consulat général veille au respect de l'accessibilité et à l'égalité des compatriotes.

9/ Valise diplomatique

Le Président rappelle que l'utilisation de la valise diplomatique n'est destinée aux conseillers consulaires que pour les courriers liés à leur fonction. L'envoi de certificat de vie, document privé, pour une tierce personne n'a pas vocation à être réalisé par la valise diplomatique. Le scan de document peut être une solution plus simple que l'envoi par courrier postal.

10/Questions diverses

Un test de la procédure de vote électronique est organisé en novembre 2016. Le Président remercie les conseillers consulaires pour leur contribution dans l'élaboration du panel de votants. Le Consulat général a veillé à intégrer dans ce panel les consuls honoraires français et des français résidant en province.

Monsieur Menini souhaite disposer d'informations sur la présence économique française (et notamment la liste des entreprises). En réponse le président lui rappelle que les conseillers consulaires ont été associés aux dernières journées du réseau consulaire et notamment lors de la demi-journée consacrée aux questions économiques et commerciales. Il lui indique également qu'une rencontre (et visite) des différents services français intervenant dans ce secteur d'activité (service économique régional, business France, CCIFA) avait été organisée exclusivement pour les conseillers consulaires en réponse à la demande formulée en particulier par M. Menini.

Les conseillers consulaires souhaitent recevoir la programmation culturelle de l'Institut français en Argentine.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE
A BUENOS AIRES

Le Président remercie les conseillers consulaires pour leur présence. Le conseil consulaire se termine à 17h30.

Le procès-verbal, après validation de chaque membre, est signé par l'ensemble du conseil consulaire